



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2008
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 novembre 2007, à 10 heures

Présidente : M^{me} Lintonen (Finlande)

Sommaire

Point 60 de l'ordre du jour : Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*)

Point 61 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (*suite*)

Point 53 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement :

- a) Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement;
- b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-59756 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 60 de l'ordre du jour : Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*) (A/C.2/62/L.34)

Projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche »

1. **M. Khan** (Pakistan) présentant le projet de résolution A/C.2/62/L.34 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il vise à ce que l'Institut atteigne une qualité élevée dans ses activités et ait les ressources prévisibles nécessaires pour ce faire.

Point 61 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (*suite*) (A/C.2/62/L.33)

Projet de résolution intitulé « Vers des partenariats mondiaux »

2. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) notant des disparités entre les versions du projet de résolution dans les diverses langues dit que la liste des auteurs doit comprendre la République dominicaine et le Nigéria mais pas le Nicaragua. En outre, El Salvador souhaite s'associer aux auteurs du projet de résolution.

3. **M^{me} Gomes** (Portugal) prenant la parole au nom de l'Union européenne, présente le projet de résolution A/C.2/62/L.33, qui actualise et renforce le libellé de la résolution 60/215 de l'Assemblée générale, pour se référer au rôle des partenariats secteur public-secteur privé aux fins du développement.

Point 53 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/62/488 et A/62/507-S/2007/636)

a) **Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement** (A/62/71-E/2007/46, A/62/76-E/2007/55 et Corr.1, A/62/190 et A/62/217)

b) **Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement**

4. **M. de Rojas** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales) commence par présenter le rapport du Secrétaire général intitulé

« Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/62/217). Ce rapport a déjà été présenté en détail par le Secrétaire général adjoint au développement économique et a été examiné par les délégations pendant le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, que l'Assemblée générale a tenu auparavant en 2007. L'intervenant souhaite seulement signaler un important aspect du rapport : il a été établi en étroite consultation avec des fonctionnaires de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui souscrivent tous à sa teneur.

5. M. de Rojas présente ensuite le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement : la dimension régionale » (A/62/190). Ce rapport a été établi par les commissions régionales.

6. Le Dialogue de haut niveau sur le Consensus de Monterrey a été extrêmement productif, bien qu'il ait été suggéré qu'il faudrait consacrer davantage de temps aux tables rondes pendant les réunions de cet ordre. Le Président de l'Assemblée générale publiera prochainement une synthèse des débats.

7. Des préparatifs sont en cours pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha en 2008, sous la conduite de deux facilitateurs. L'intervenant sait gré aux auteurs du projet de résolution A/C.2/62/L.37 qui invite les donateurs à fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'épuise rapidement. Le Fonds d'affectation spéciale sert à financer les frais de voyage des représentants des pays en développement aux réunions, ainsi que des consultations associant plusieurs parties prenantes. En outre, le projet de résolution prie à juste titre le Secrétaire général de présenter une mise à jour de son rapport publié sous la cote A/62/217, plutôt que d'établir un nouveau rapport, ce qui permettra de prêter une attention accrue aux préparatifs de la Conférence de Doha.

8. **M. Khan** (Pakistan), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Dialogue de haut niveau sur le financement du

développement a servi de catalyseur s'agissant des préparatifs à un examen approfondi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des travaux relatifs à l'élaboration d'une feuille de route précise pour l'avenir. Le Groupe des 77 souhaite énoncer ses vues s'agissant d'un certain nombre de points concernant le projet de résolution qui a été distribué par les facilitateurs de la Conférence de suivi.

9. Il devrait appartenir à l'État d'accueil, le Qatar, d'arrêter définitivement les dates de la Conférence, dans le cadre des paramètres énoncés au paragraphe 1 de la résolution 61/191 de l'Assemblée générale, qui demande que la réunion se tienne au second semestre 2008. Le Groupe préfère nettement que la Conférence prenne la forme d'un sommet, pour qu'elle ait la plus grande visibilité politique possible et le niveau d'engagement le plus élevé. S'agissant des modalités, le Groupe se prononce en faveur d'une combinaison de débat général et de tables rondes sur les six thèmes du Consensus de Monterrey. Il convient d'accorder à chaque participant un temps de parole égal pendant les débats. Le choix des présidents et des membres des groupes d'études devrait être établi sur la base d'une répartition géographique équitable et un effort particulier devrait être réalisé pour assurer une participation effective des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

10. Le processus préparatoire devrait être participatif et transparent. Les commissions économiques régionales devraient être associées plus étroitement et contribuer au processus préparatoire au sens large du point de vue de leurs perspectives régionales respectives. Le Groupe des 77 est en faveur d'un document négocié auquel tous les participants seraient parties prenantes et adhéreraient, car cela faciliterait la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey. Les modalités de participation des parties prenantes devraient être les mêmes que celles suivies lors de la Conférence de Monterrey.

11. **M. Sorcar** (Bangladesh) dit que le Consensus de Monterrey a marqué un tournant dans la manière de concevoir la coopération aux fins du développement. Toutefois, malgré quelques progrès, d'immenses lacunes demeurent en matière de mise en œuvre. Un quart de la population mondiale continue à vivre avec moins d'un dollar par jour et l'inégalité des revenus s'accroît entre pays et au sein des pays. Les plus

défavorisés sont les pays les moins avancés, dont un certain nombre glissent vers une marginalisation accrue.

12. Les subventions nocives, les restrictions non tarifaires, les normes artificielles, le caractère encore plus défavorable des termes de l'échange et l'instabilité des cours mondiaux qui empêche actuellement les pays les moins avancés de bénéficier des échanges, doivent être étudiés et les besoins et intérêts particuliers de ces pays doivent être mis au cœur du Cycle de Doha, qui devrait se conclure dans les meilleurs délais. Les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire devraient fournir un accès aux débouchés en franchise de droits et de contingents aux produits de tous les pays les moins avancés, sans restriction aucune. L'Initiative d'aide au commerce devrait également devenir opérationnelle sans délai et aider les pays les moins avancés à résoudre les problèmes que posent les obstacles liés à l'offre et à compenser l'érosion des préférences résultant de la réduction tarifaire dans le cadre du régime de la nation la plus favorisée. En dépit de certains résultats positifs dus à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la situation générale des pays les moins avancés en matière d'endettement extérieur reste une source de préoccupation. L'intervenant demande l'annulation totale de toute les dettes des pays les moins avancés.

13. Notant avec préoccupation le déclin de l'APD provenant des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2006, l'intervenant dit que les pays développés doivent honorer leurs engagements consistant à affecter 0,2 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Des sources nouvelles et novatrices de financement pourraient compléter les sources existantes. Plusieurs projets déjà lancés méritent une attention accrue. Il convient également de réformer le régime de gouvernance des institutions de Bretton Woods. Le doublement du nombre des voix de base ne modifiera pas de manière significative la répartition du pouvoir. Une réaffectation des voix doit entraîner une augmentation notable du pouvoir de tous les pays les moins avancés lors des votes.

14. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a imprimé un élan significatif aux fins de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera

particulièrement importante pour les pays qui se trouvent au bas de l'échelle du développement. Un examen approfondi et objectif est nécessaire pour analyser les obstacles et concevoir des mesures concrètes visant à assurer la mise en œuvre intégrale et effective du Consensus de Monterrey. À cet égard, le processus préparatoire doit être efficace, ouvert, transparent et participatif. Notant l'importance du niveau de participation à la conférence, M. Sorcar dit que la délégation du Bangladesh préconise que la Conférence prenne la forme d'un sommet. La participation des pays en développement au processus préparatoire et à la Conférence proprement dite est également importante et devrait être appuyée au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale. Enfin, M. Sorcar remercie le Gouvernement du Qatar d'accepter d'accueillir cette manifestation.

15. **M. Al-Asmakh** (Qatar) dit que les efforts visant à améliorer les économies des pays en développement laissent à désirer. La mondialisation a créé une capacité de production et des richesses sans précédent, mais ces avantages sont inégalement répartis. Le fait de ne pas rectifier les injustices du système mettra en danger non seulement les moyens d'existence de milliards de personnes, mais aussi la paix et la sécurité internationales. Les pays en développement, si l'on veut qu'ils mettent en œuvre les politiques de libéralisation qui leur sont imposées, ne doivent pas être écartés de la prise de décisions, privés d'un accès aux débouchés ou faire l'objet d'un traitement s'agissant de l'octroi d'une assistance sans condition et de l'annulation de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. M. Al-Asmakh espère que toutes les parties feront preuve de la souplesse nécessaire lors des négociations du Cycle de Doha qui sont près de s'achever.

16. La Conférence internationale sur le financement du développement a constitué une étape importante pour envisager le financement du développement sur la base de la coopération plutôt que sur celle d'un affrontement. C'est dans cet esprit que le Qatar a offert d'accueillir la première Conférence de suivi et il faut espérer que l'on pourra parvenir à un consensus sur les préparatifs de cette conférence.

17. **M. Pilot** (Inde) dit que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a nettement fait apparaître que, en dépit des promesses, les progrès en matière de financement du

développement ont été plus lents que prévu et que nombre des objectifs arrêtés en 2002 n'ont pas été atteints. Les pays en développement ont effectué d'importants progrès sur la voie de la bonne gouvernance et de la mobilisation des ressources nationales, mais l'appui international est à la traîne. Les flux d'APD sont nettement inférieurs aux objectifs; l'allègement de la dette n'a pas permis de mobiliser des fonds supplémentaires aux fins du développement; les flux de capitaux privés n'ont pas bénéficié à tous les pays ni promu les investissements dans les secteurs sociaux; les subventions agricoles qui faussent les échanges et l'accès limité aux débouchés continuent à avoir des incidences négatives sur les économies en développement. Fait plus important, la question de la restructuration des mécanismes financiers internationaux n'a pas été abordée comme il convient. Les pays en développement ne peuvent toujours pas faire entendre leur voix et participer comme il convient à l'établissement des politiques et des normes financières et économiques internationales. Lors de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, il faudra entreprendre un examen approfondi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et étudier les moyens d'améliorer le mécanisme de suivi.

18. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (A/62/217), la délégation indienne se félicite que l'accent ait été mis sur la nécessité de restructurer l'architecture financière internationale et partage les préoccupations qui ont été évoquées s'agissant de la légitimité et de l'efficacité des structures internationales et des approches politiques qui demeurent caractéristiques de la période immédiatement postérieure à la Deuxième Guerre mondiale. L'actuelle structure des institutions de Bretton Woods ne permet pas aux pays en développement de faire entendre efficacement leur voix et de participer aux travaux. Il est nécessaire que des mesures de réforme de ces institutions soient prises dans les délais fixés et que l'Organisation des Nations Unies surveille leurs politiques. L'intervenant se félicite également du fait que le rapport reconnaisse que les investissements du secteur privé ne sauraient remplacer ceux du secteur public en matière d'infrastructure et que l'investissement privé est intimement lié avec l'investissement public dans les activités relatives à l'infrastructure et à l'amélioration de la compétitivité. L'investissement public dans les secteurs sociaux et la mise en valeur des ressources

humaines est particulièrement important. À cet égard, le rapport a pris acte à juste titre du rôle critique du secteur public dans le développement et le maintien de la croissance. Le secteur public joue également un rôle important pour parvenir à une croissance équitable et participative. L'intervenant estime à l'instar du rapport, qu'un attachement excessif à l'équilibre fiscal et à la stabilité des prix ne saurait aller à l'encontre des investissements publics. En conséquence, l'APD demeure cruciale pour de nombreux pays en développement.

19. L'accroissement des dépenses sociales noté dans le rapport souligne manifestement la volonté des pays en développement de mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Toutefois, la délégation indienne partage la préoccupation évoquée dans le rapport quant au degré dans lequel les mesures d'allègement de la dette peuvent fournir des ressources supplémentaires et permettre à tous les pays à faible revenu de s'engager dans un projet viable de remboursement de la dette; elle appuie les propositions tendant à débattre de la nature réelle de l'aide. L'APD utilisée pour éliminer les arriérés ne permet pas de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires et ne devrait pas être comptabilisée en tant qu'aide. En outre, l'aide doit appuyer les efforts et stratégies nationaux. Le rapport a souligné à juste titre l'importance de flux d'aide stables et prévisibles. Des augmentations et diminutions soudaines peuvent avoir des incidences macroéconomiques néfastes.

20. La délégation indienne convient également que le maintien de niveaux d'emplois élevés est un élément indispensable de la mobilisation des ressources nationales. En conséquence, les flux de capitaux internationaux doivent être acheminés vers les secteurs qui ont un effet multiplicateur sur la création d'emplois. La création d'emplois doit être un objectif essentiel des stratégies de développement, en plus de la stabilité macroéconomique. L'intervenant se félicite de l'importance, accordée dans le rapport, à la nécessité pour les pays en développement d'élargir leur marge de manœuvre politique pour axer leur politique macroéconomique sur l'emploi. Les pays ont également besoin d'une marge d'action pour mettre au point des fonds et des instruments anticycliques et gérer les flux de capitaux. Enfin, la mobilisation des ressources nationales nécessite l'élaboration de mécanismes financiers qui favorisent le financement des industries productrices nationales, plutôt que de

promouvoir le crédit à la consommation et l'endettement public.

21. **M. Lim Bae-jin** (République de Corée), rappelant que le Consensus de Monterrey demande un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement et que les participants au récent Dialogue de haut niveau sur le financement du développement sont convenus de la nécessité d'institutionnaliser et de renforcer les mécanismes de dialogue entre pays développés et pays en développement, dit que les pays donateurs devraient prêter attention aux besoins des pays en développement. Les progrès en matière de réalisation des objectifs d'APD ont été plutôt lents et les investissements étrangers directs sont d'une faiblesse alarmante dans les pays à faible revenu et les pays les moins stables. La viabilité à long terme de la dette constitue un autre problème important pour les pays les moins avancés. Il importe d'adopter une optique fondée sur la demande, pour rendre l'assistance au développement plus efficace. Enfin, compte tenu de l'importance d'échanges d'idées ouverts et participatifs entre parties prenantes, l'intervenant se félicite de la poursuite des préparatifs, à l'Assemblée générale, de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui devrait offrir aux parties prenantes l'occasion d'harmoniser davantage leurs points de vues.

22. **M. Guillén** (Pérou) dit que le principal défi est de revitaliser la coopération multilatérale et d'établir des partenariats avec le secteur privé, les sources de coopération bilatérale et les ONG. Les ressources nationales demeurent la source la plus importante d'un financement durable aux fins du développement. Toutefois, les ressources internationales privées et publiques sont elles aussi cruciales. On voit donc bien la nécessité de parvenir à un équilibre entre les intérêts du marché et ceux du public, dans le cadre d'initiatives conjointes associant les secteurs public et privé. Une stratégie opérationnelle efficace est nécessaire pour stimuler l'APD. À cet effet, l'accent devrait être mis sur la réactivation de la conversion de créances en programmes de protection de l'environnement ou de la conversion de créances en investissements dans l'éducation, la technique et l'innovation en tant qu'instrument viable de promotion du développement, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire; sur la facilitation de l'accès, par les communautés et les pouvoirs publics aux échelons local et national, à des mécanismes novateurs de financement et sur

l'identification de la manière dont les investissements étrangers pourraient mieux contribuer au développement durable et au transfert des techniques.

23. Il importe de trouver un point de convergence entre les efforts déployés à l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, le secteur privé et la société civile. Il est également important de renforcer la coopération et le consensus entre pays industrialisés et pays en développement et de convenir d'une feuille de route dans les domaines essentiels du Consensus de Monterrey. En particulier, il faudrait s'employer à renforcer le système financier national, financer les petites et moyennes entreprises et mobiliser un capital social accru; accroître les avantages des investissements étrangers directs et promouvoir les investissements privés et les mouvements financiers Sud-Sud; conclure d'urgence le Cycle de Doha; réduire les conditions en matière d'APD et diminuer les frais de transactions. La communauté internationale devrait également débattre de l'inclusion des pays à revenu intermédiaire dans les programmes internationaux en matière de coopération. Cela ne signifie pas que ces pays concurrenceraient d'autres pays plus pauvres qu'eux. À cet égard, les envois de fonds vers l'étranger devraient être considérés comme des flux privés destinés essentiellement à l'usage de la famille de l'expéditeur et non pas comme un moyen de stimuler le développement à long terme.

24. Pour terminer, M. Guillén souligne qu'il est urgent de réactiver le Cycle de Doha. Tous les produits et services des pays en développement doivent disposer d'un accès meilleur et plus prévisible à tous les débouchés. L'assistance technique dans le cadre de l'Initiative d'aide au commerce doit être prise en compte et concerner non seulement la capacité de production mais aussi l'amélioration des infrastructures commerciales, ainsi que les programmes de protection et d'ajustement social.

25. **M. Wagle** (Népal) rappelle que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a souligné la nécessité de promouvoir des mesures en collaboration et suggéré de nouveaux moyens de répondre aux nouveaux besoins et priorités de développement. Pour procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, il faut un processus préparatoire large, participatif et efficace, caractérisé par une consultation

avec toutes les parties prenantes et la participation active de ces dernières. Pour stimuler les partenariats aux fins du développement, la communauté internationale doit mettre l'accent sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés, sur les moyens d'améliorer les résultats en matière de développement et sur des mesures efficaces de contrôle et de suivi. Le partenariat devrait également être mobilisé pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour attirer les investissements étrangers directs, créer un climat favorable à l'investissement, réduire le coût des activités commerciales, assurer un accès bénéfique aux débouchés à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, améliorer l'efficacité de l'APD et mettre en œuvre des mesures efficaces d'allègement de la dette, assurer la participation efficace au système financier international et développer une base technique dans les pays pauvres. À cet égard, l'intervenant demande aux pays développés d'honorer leur engagement consistant à affecter 0,20 % de leur PNB à l'APD en faveur des pays les moins avancés d'ici 2010.

26. Il existe un besoin urgent d'améliorer la qualité et la prévisibilité de l'aide, d'assurer la coordination des donateurs, d'appuyer le renforcement des capacités et les programmes de développement à l'échelon national, de résoudre les problèmes causés par les vulnérabilités structurelles, d'étudier des méthodes de coopération vigoureuses et efficaces entre pays du Sud et de promouvoir des sources nouvelles et novatrices de financement. Un moyen d'assurer l'efficacité de l'aide et le succès des stratégies de développement est de promouvoir la maîtrise des pays et leur rôle de chef de file au stade de la formulation des politiques et de la mise en œuvre des programmes. Il est tout aussi important de coordonner les contributions des partenaires de développement. Le Cycle de Doha doit englober les dimensions développement des échanges. Les pays marginalisés ont besoin d'une assistance pour éliminer leurs entraves liées à l'offre, renforcer la compétitivité, moderniser les infrastructures des échanges, stimuler productivité agricole et s'adapter aux nouvelles réalités de solutions fondées sur le marché. Il convient d'empêcher une marginalisation accrue des pays les plus pauvres du monde. En outre, compte tenu du fait que les pays en développement seront plus durement touchés par les changements climatiques, il importe de prendre des mesures urgentes et collectives mettant l'accent sur les stratégies

nationales et régionales d'atténuation des risques. Il faudra également disposer d'un financement supplémentaire aux fins du développement et effectuer davantage de recherches concernant les incidences et les besoins des divers pays.

27. Le Gouvernement népalais est attaché à promouvoir une croissance soutenue, un développement pour tous et un secteur financier fort tout en assurant la poursuite de la stabilité macroéconomique et en entreprenant des mesures de réforme. Dans le cadre de son actuel processus de transformation politique et de restructuration économique, il met un accent particulier sur l'instauration d'un climat commercial sain et favorable aux investissements, sur la promotion du développement, de la reconstruction et de la modernisation des infrastructures rurales ainsi que sur la promotion des nouveaux secteurs de l'économie nationale. Un appui international accru sera crucial pendant ce processus.

28. Enfin, l'intervenant remercie le Gouvernement du Qatar d'avoir offert d'accueillir la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement. Investir dans le développement des segments les plus défavorisés du monde revient à investir dans la paix et la sécurité à long terme ainsi que dans la promotion de la planète tout entière.

29. **M. Shaban** (Jamahiriya arabe libyenne) dit qu'aucun progrès réel n'a été enregistré s'agissant des six domaines fondamentaux du Consensus de Monterrey. En dépit des efforts qu'ils ont réalisés pour mobiliser les ressources financières nationales, nombre de pays en développement n'ont pas attiré les investissements étrangers dans la production nationale. Bien que les courants de fonds des pays développés vers les pays en développement aient augmenté, ils tendent à se diriger vers les pays qui sont exportateurs de matières premières ou vers les marchés boursiers instables plutôt que vers des secteurs productifs. Tous les pays ont un intérêt commun dans le succès du Cycle de Doha, mais la part du commerce mondial de nombreux pays en développement demeure négligeable parce que ces pays sont tributaires de l'exportation de produits de base qui font l'objet de fluctuations des cours et parce qu'ils ne peuvent accéder aux débouchés mondiaux. On escompte que l'APD continuera à être inférieure aux objectifs et l'allègement de la dette inclus dans l'APD ne constitue pas réellement des ressources supplémentaires pour le développement.

M. Shaban prie instamment les États donateurs d'honorer l'objectif consistant à affecter à l'APD 0,7 % de leur revenu national brut et à réduire les conditions au minimum et espère que le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit avoir lieu à Accra en 2008 tiendra compte de ces préoccupations. En dépit de l'annulation de la dette de certains des pays pauvres les plus lourdement endettés, la dette extérieure demeure un obstacle au développement. Le système monétaire international doit encore être réformé, pour donner aux pays en développement une voix plus importante dans l'élaboration des politiques. Il est crucial de faire en sorte que des fonds soient alloués aux pays en développement de telle sorte qu'ils puissent tirer le meilleur parti de leurs ressources, tant sur le plan d'un développement économique rationnel que sur celui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient d'espérer que la prochaine Conférence de Doha permettra d'établir des solutions, y compris un mécanisme intergouvernemental visant à suivre la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

30. La Jamahiriya arabe libyenne, en sa qualité de pays en développement, est pleinement consciente de la valeur de la coopération Sud-Sud et espère le jour où cette coopération ne sera plus simplement un complément à la coopération Nord-Sud. Le continent africain connaît des obstacles particuliers au développement et les efforts de l'Union africaine, des communautés économiques africaines et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique devraient être appuyés. Les pays d'Afrique tributaires des exportations de produits de base devraient être aidés à diversifier ces produits et à renforcer leur compétitivité en accroissant la capacité de production du secteur agricole. Il est également important de favoriser l'accès aux médicaments pour lutter contre des maladies qui ont des incidences sur les ressources humaines.

La séance est levée à 11 h 30.